

## L'Agglo se dote d'un projet de territoire



Retrouvez  
à l'intérieur :

la programmation de  
Jazz à Vienne



le magazine  
de l'office de tourisme

quatre  
saisons

AVRIL  
MAI  
JUIN

2019

Vienne  
Condrieu  
Agglomération



# Allo l'Agglo !

Pour contacter les services de Vienne Condrieu Agglomération



30, avenue du Général Leclerc  
Espace Saint-Germain  
Bâtiment Antarès  
BP 263  
38217 Vienne Cedex  
Tél. : 04 74 78 32 10  
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## L'accueil est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

## Aménagement urbain

- **SIG / Foncier** : 04 74 78 78 98
- **Autorisations du droit des sols (ADS)**  
04 82 06 33 06
- **Planification** : 04 69 46 14 83
- **Instruction** : 04 82 06 33 06
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner**  
04 74 78 32 29
- **Habitat** : 04 74 78 32 20
- **OPAH - Conseil travaux et rénovation logement** :

**0 805 030 043**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Assainissement

04 82 06 33 00  
assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## Cohésion sociale

- **Contrat de Ville**
- **Réussite éducative**
- **Santé**
- **Prévention de la délinquance**  
04 74 78 78 90 - 04 74 78 32 28
- **Relais Oxyjeunes / Point Accueil Écoute Jeunes**  
04 74 31 60 09  
oxyjeunes@vienne-condrieu-agglomeration.fr
- **Politique sociale de l'habitat-rénovation urbaine**  
04 74 78 32 19
- **Emploi-Insertion-PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi)**  
Au siège de Vienne Condrieu Agglomération :  
04 27 87 80 07  
À la Maison des Services Publics à Condrieu  
04 87 59 00 10  
plie@vienne-condrieu-agglomeration.fr
- **Service Jeunesse**  
À la Maison des Services Publics  
1, place des Droits de l'Homme à Condrieu  
du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30  
04 87 59 00 01

## Commande publique

04 74 78 78 86  
marches@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## Agence économique

04 74 78 89 00  
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

## Déchèteries

- **Chasse-sur-Rhône** - Route de Communay  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
samedi de 9h à 18h
- **Pont-Évêque** - ZI l'Abbaye  
du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- **Vienne** - Saint-Alban-les-Vignes  
du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- **Ampuis** - Verenay - Rue du Stade  
le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30  
du mardi au vendredi de 14h à 18h30  
samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
- **Villette-de-Vienne** - Chemin du Maupas  
du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

## Environnement et déchets

04 74 53 45 16  
environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## Petite enfance/modes de garde

04 27 87 80 00  
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## Téléalarme

04 74 78 41 90  
telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## Permanences à l'Agglo

- **ADIL** 04 74 93 92 61
- **AGEDEN conseil info énergie**  
04 76 23 53 50
- **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)**  
04 74 78 78 83
- **OPAH - Conseil travaux et rénovation logement**

**0 805 030 043**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Retrouvez-nous sur

[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

**Vienne Condrieu Agglomération**

## Transports et déplacements

04 74 78 78 89  
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## Voirie

04 27 87 80 17  
voirie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## Accueils touristiques

**Pavillon du tourisme**  
**04 74 53 70 10**  
**contact@vienne-tourisme.com**

Ouverture 7 jours sur 7  
Lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h  
Mardi au dimanche de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

### Bureaux d'information touristique :

- **L'Emporium au Musée de Saint-Romain-en-Gal** :  
Toute l'année du mardi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h
- **Condrieu** : Place du Séquoia  
Vendredi et samedi de 10h à 12h30 et 13h30 à 17h30

## Stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

Lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h30  
Mardi de 12h à 14h et de 17h30 à 19h30  
Mercredi de 16h à 20h  
Samedi de 15h à 18h  
Dimanche de 9h30 à 12h15

### Vacances d'avril :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 12h à 19h30 (**Attention** : lundi 22 avril, lundi de Pâques ouverture de 9h30 à 12h15)
- Mercredi : de 12h à 20h
- Samedi : de 15h à 18h
- Dimanche : de 9h30 à 12h15

**Ouverture du bassin extérieur à partir du 1<sup>er</sup> juin.**

## Piscine Lucien Millet à Eyzin Pinet

**Ouverture du 1<sup>er</sup> juin au 31 août**  
La piscine est ouverte :

- **En juin** :  
Lundi de 16h à 18h30,  
Mardi, jeudi et vendredi : de 16h à 18h30 et mercredi, samedi et dimanche : de 13h à 18h30
- **En juillet et août** :  
Du lundi au dimanche : de 10h à 18h30

## Port du bonnet obligatoire

- 2** ALLO L'AGGLO !
- 3** ÉDITO
- 4** ÇA S'EST PASSÉ...
- 6** PROJET D'AGGLO
  - > Un projet pour le territoire partagé à l'échelle des 30 communes
- 8** BUDGET
  - > Un budget à la hauteur des ambitions du Projet d'Agglomération
- 11** VOIRIE
  - > Les travaux réalisés et en cours
- 12** ÉCONOMIE
  - > Ampuis est dynamique
  - > Chasse-sur-Rhône : terre d'industrie
  - > Brèves
- 18** PISCINES
  - > Un nouveau bassin couvert au stade nautique
- 19** TRANSPORTS
  - > Rendez-vous au Vélo Village !
- 20** COHÉSION SOCIALE
  - > La prévention à l'échelle du territoire
  - > Le PLIE étendu aux 30 communes de l'Agglo
  - > Un lieu d'écoute pour les jeunes et les parents
- 23** ENVIRONNEMENT
  - > L'ambroisie : une lutte qui se poursuit
  - > 2 nouvelles dates de formation au compostage
  - > Une compostière à Eyzin-Pinet pour vos déchets végétaux
  - > Une seconde vie solidaire pour vos objets
  - > Ces déchets petits mais costauds !
  - > Que faire de vos pneus usagés ?
- 26** PLAN CLIMAT
  - > Un projet de méthanisation agricole se dessine à Eyzin-Pinet
- 27** CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- 28** VÉLO VILLAGE

## Agglomag

Le magazine de  
Vienne Condrieu Agglomération

**N°5**  
Espace Saint-Germain / Bâtiment Antaris  
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /  
38217 Vienne Cedex  
Tel : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26  
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Direction de la publication :  
Claudine Perrot-Berton  
Rédactrice en chef : Brigitte Carvana  
Rédaction : Brigitte Carvana  
Directrice du service communication de  
Vienne Condrieu Agglomération  
Conception graphique : Catherine Ornon  
Impression : CARAMBA !  
Agglomag est imprimé à 40 500 exemplaires  
sur du papier respectueux de l'engagement environnemental  
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)  
ISSN : 2609-0783  
Dépôt légal : mars 2019



# édito



Mesdames, Messieurs,

La création de Vienne Condrieu Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est née de notre volonté de mettre en commun nos moyens au service de l'intérêt d'un même territoire et de ses habitants.

Le Projet d'Agglomération, qui a été adopté par le conseil communautaire du 18 décembre 2018, est un document fondateur de notre nouvelle agglomération.

Il affirme l'identité et le rôle de notre nouvelle collectivité et permet ainsi de rendre lisibles son action et ses priorités auprès des habitants et des partenaires.

Il nous permet de nous doter d'une stratégie partagée. Ce Projet d'Agglomération est en effet le résultat de plusieurs séminaires de travail du bureau et il intègre la contribution des directeurs de services de l'agglomération et des membres du Conseil de Développement.

C'est aussi un projet qui a été partagé avec les 568 conseillers municipaux de nos communes à travers une rencontre participative qui a permis aux élus municipaux et membres du Conseil de Développement présents, de s'exprimer sur leur vision du territoire et sur les priorités qui devaient être menées par l'agglomération.

Ce document fixe les grandes ambitions et détermine les objectifs à poursuivre pour notre collectivité.

Le Projet d'Agglomération a été présenté aux habitants du territoire à travers un film qui a été projeté lors des 30 cérémonies de vœux dans les communes. Vous pouvez le retrouver sur le site internet de l'agglomération [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

Je vous invite également à lire l'article consacré à celui-ci en pages 6 et 7 de cet Agglomag.

Tous les programmes et schémas thématiques qui seront adoptés par Vienne Condrieu Agglomération dans ses différents domaines de compétence (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Énergie Territorial...) devront être conformes aux ambitions et objectifs du Projet d'Agglomération.

Enfin, ce Projet d'Agglomération fera l'objet d'une démarche d'évaluation pour s'assurer de la prise en compte de ses orientations dans les différentes politiques de l'agglomération, pour suivre la mise en œuvre des actions et pour mesurer leur impact.

**Thierry Kovacs,**  
Président de Vienne Condrieu Agglomération



## Inauguration du RAM la Farandole des Couleurs

Mercredi 28 novembre

Thierry Kovacs, Président de Vienne Condrieu Agglomération et Lucette Girardon Tournier, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, ont inauguré les nouveaux locaux du Relais Assistantes Maternelles de Vienne Nord.

Installé dans de nouveaux locaux, le RAM « La Farandole des Couleurs », nom choisi par les assistantes maternelles, est ouvert aux assistantes maternelles et familles du secteur de Vienne Estressin, de Vienne Sévenne et de Seyssuel.

Cet espace est partagé avec le Département pour les consultations de PMI et la permanence pesée.

## La commune de Septème désormais reliée à la station d'épuration de Vienne-Sud

Jeudi 10 janvier

Thierry Kovacs, Président de Vienne Condrieu Agglomération et Alain Clerc, Vice-Président de Vienne Condrieu Agglomération en charge de l'assainissement et maire de Septème ont inauguré le jeudi 10 janvier 2019 les travaux réalisés à Septème sur le site de l'ancienne station d'épuration du SIASO. Un chantier important a en effet eu lieu en 2018 pour déconstruire l'unité d'épuration du SIASO et réaliser le raccordement des réseaux de Septème et de Oytier-Saint-Oblas à la station d'épuration Vienne sud via le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Plaine Lafayette. Une partie de l'installation a aussi été réhabilitée pour être utilisée comme bassin de stockage-restitution (BSR) de 290 m<sup>3</sup>.



## Vendredi 1<sup>er</sup> février

Thierry Kovacs, Président de Vienne Condrieu Agglomération, Lucette Girardon Tournier, maire de Chonas-l'Amballan et Bernard Louis, conseiller délégué en charge de la gestion des déchets, entourés d'élus et techniciens de l'Agglo ont inauguré la nouvelle implantation de conteneurs enterrés au centre du village. Après celui de Chuzelles, cet aménagement est le second réalisé en dehors d'un secteur urbain. Il répond à la volonté de l'Agglo de déployer de nouveaux points d'apport volontaires pour le tri des déchets, dans le cadre des projets d'aménagement en centre-village.



## Conteneurs enterrés à Chonas-l'Amballan



## La cérémonie de vœux de Vienne Condrieu Agglomération

### Jeudi 24 janvier

Cette cérémonie a réuni plus de 250 élus du territoire et membres du Conseil de Développement à la salle du manège.

Cette soirée fut l'occasion de présenter le Projet d'Agglomération et de dresser un bilan complet de l'année écoulée. Enfin, c'est au cours de cette cérémonie que 7 personnalités (assises à la même table), ont gagné le quizz organisé pour tester leur bonne connaissance du territoire : Marie-Pierre Jaud Sonnerat, élue à Saint-Romain-en-Gal, Christian Orvoën, directeur territorial de CNR, Catherine Rodde, élue à Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Jean-Jacques Plasson, élu à Chonas-l'Amballan, Roger Boiton, élu à Reventin-Vaugris, Marc Carret, élu à Serpaize, Georges Clappaz, membre du Conseil de Développement ont été récompensés et nommés ambassadeurs de Vienne Condrieu Agglomération.



#### De gauche à droite

Thérèse Corompt, Laurence Lemaître, Martine Faïta, Michèle Laborel-Lacits, Thierry Quintard, Gérard Banchet, Virginie Ostojic, Gérard Lambert, Max Kechichian, Marie-Pierre Jaud-Sonnerat, Christian Janin, Marc Carret, Christiane Jury, Marielle Morel, Christian Orvoën, Claude Bosio, Georges Clappaz, Jean-Jacques Plasson, Catherine Rodde, Bernard Louis, Roger Boiton, Christophe Charles, Frédéric Belmonte, Thierry Kovacs, Isidore Polo, Annick Guichard, Claudine Perrot-Berton, Guy Martinet et Alain Clerc.

Étaient aussi présents sur la photo mais cachés : Stéphane Plantier, Lucien Bruyas

# Un projet pour le territoire partagé à l'échelle des 30 communes

Document fondateur de la nouvelle agglomération, le Projet d'Agglomération est le fruit d'une réflexion collective. Pilotée par les Maires et élus au bureau communautaire, la démarche a associé les conseillers municipaux des 30 communes, les directeurs de services et le Conseil de Développement. Grâce à des temps d'échange collectifs et l'utilisation de méthodes participatives, plus de 280 personnes ont pu donner leur perception des enjeux du territoire et participer à l'écriture de la stratégie de l'Agglomération. Cette méthode ouverte et participative fait du Projet d'Agglomération un projet partagé à l'échelle des 30 communes.



## « Une agglomération qui porte un projet partagé »

- 1.1 Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité
- 1.2 Une gouvernance au service d'un projet fédérateur qui implique les acteurs, dans toute leur diversité
- 1.3 Viser une action publique d'agglomération encore plus performante
- 1.4 Se positionner comme une agglomération qui compte à l'échelle métropolitaine



## « Un territoire qui cultive l'excellence »

- 2.1 Développer le potentiel d'attractivité du territoire
- 2.2 Favoriser l'émergence de projets ambitieux, innovants et durables
- 2.3 Devenir un territoire à énergie positive à court terme



## AMBITION 2



## AMBITION 3



## « Un territoire fort de ses équilibres »

- 3.1 Préserver la qualité de vie, les ressources et la cohésion du territoire
- 3.2 Ambitionner une mobilité plus durable qui renforce l'accessibilité pour tous
- 3.3 Favoriser un développement territorial durable porteur de cohésion à l'échelle de l'agglomération



## AMBITION 4

## « Une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service »

- 4.1 Développer des services de qualité, adaptés aux besoins de chaque public
- 4.2 Assurer l'accès aux services de proximité et au numérique pour tous



## UN PROJET D'AGGLOMÉRATION QUI FIXE LE CAP

L'intérêt d'un projet d'agglomération est multiple. Il affirme l'identité et le rôle de la nouvelle collectivité. Il permet aux élus du territoire de se doter d'une stratégie partagée. Il rend également lisibles l'action et les priorités de l'Agglomération auprès des partenaires.

Spécifiquement, le Projet d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglomération fixe les grandes ambitions et détermine les objectifs à poursuivre pour la collectivité.

Charge ensuite aux programmes thématiques et schémas sectoriels de définir les actions les mieux à même de répondre aux enjeux et d'atteindre les ambitions et objectifs du Projet d'Agglomération.

Les projets concrets à mener seront détaillés dans les documents stratégiques existants ou en cours de révision tels que :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial qui fixera les objectifs du territoire en matière de consommation et production d'énergie,
- Le Programme Local de l'Habitat, qui indiquera les types de logements souhaités et leur positionnement,
- Le Plan de Déplacements Urbains qui devra définir la place relative des différents modes de transports.

Il convient d'y ajouter d'autres politiques sectorielles telles que le schéma touristique, la stratégie agricole, le schéma d'accueil des entreprises, le schéma petite enfance...

## MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION : UNE EXIGENCE DE SUIVI

Une démarche d'évaluation est mise en place pour s'assurer de la prise en compte des orientations du Projet d'Agglomération dans les politiques sectorielles, pour suivre la mise en oeuvre des actions et pour mesurer leur impact.

Cette évaluation permettra d'éclairer et d'adapter en continu l'action de l'Agglomération pour plus d'efficacité.

Dans le même esprit qui a guidé l'élaboration du Projet d'Agglomération, les résultats de l'évaluation seront présentés tous les ans aux élus du territoire.

Représentant la société civile organisée auprès de l'Agglomération, le Conseil de Développement sera associé à cette démarche.



### Vous pouvez vous procurer le Projet d'Agglomération

dans votre mairie ou sur le site de l'Agglo : [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

2018



2018



# Un budget à la hauteur des ambitions du Projet d'Agglomération

Après un an de fonctionnement, Vienne Condrieu Agglomération a élaboré son deuxième budget. S'appuyant sur le projet d'agglomération, le budget primitif 2019 maintient à niveau sa capacité d'autofinancement pour continuer à investir à la hauteur des ambitions du territoire, tout en préservant la stabilité fiscale.

● Au service des 30 communes et des 90 000 habitants de Vienne Condrieu Agglomération, le budget primitif 2019 s'organise autour d'un budget principal et de cinq budgets annexes : les transports et déplacements, l'immobilier d'entreprises, les zones économiques, l'assainissement et celui de la base de loisirs de Condrieu, créé en 2018.

● S'inscrivant à la fois dans la continuité des engagements antérieurs et dans les objectifs définis par le Projet d'Agglomération approuvé au mois de décembre 2018, le budget 2019 est toutefois comparable à celui de 2018 avec un montant global de 114,66 M€ contre 114,34 M€ l'an dernier (y compris opérations d'ordre). Dans ce total, le fonctionnement représente 85,6 M€ et l'investissement 29,06 M€.

● Le premier objectif fixé par le Projet d'Agglomération est de « se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité ». Ainsi le budget 2019, malgré un contexte général toujours tendu pour les collectivités territoriales, est construit avec des taux fiscaux identiques à ceux votés en 2018 :

- 7,81 % pour la taxe d'habitation,
- 0 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 2,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 25,89 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Pour autant, par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, des marges de manœuvre ont pu être dégagées pour développer de nouvelles actions et intégrer la prise de compétence des transports scolaires sur les communes de l'ex Région de Condrieu, qui ne figurait pas encore au BP 2018.

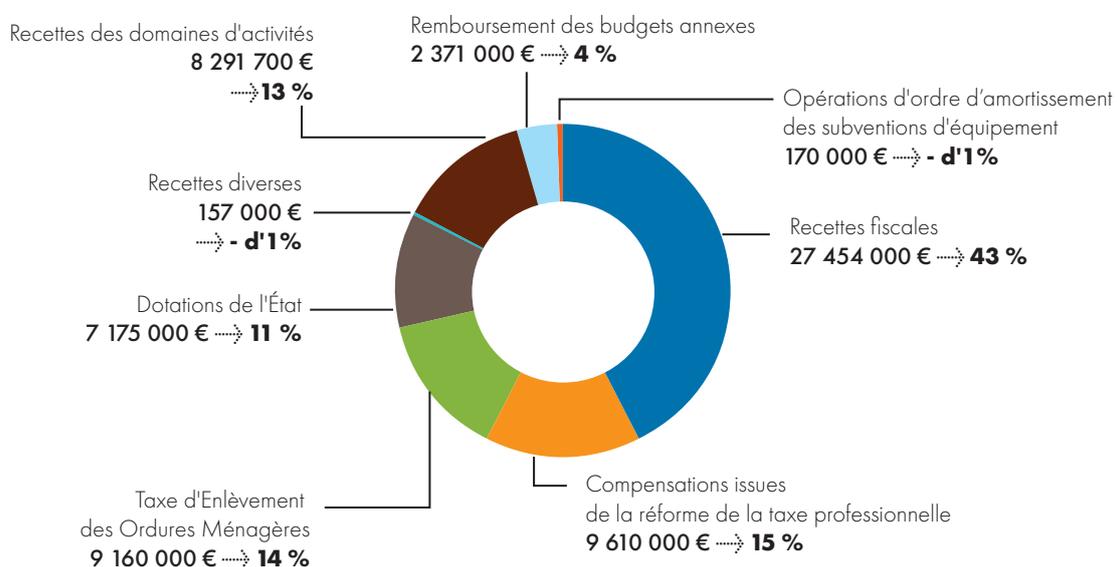
● En outre, le budget 2019 préserve la capacité de Vienne Condrieu Agglomération à investir pour répondre aux ambitions du projet de territoire. La section de fonctionnement dégage ainsi une capacité d'autofinancement significative. À titre d'illustration, le niveau prévisionnel d'épargne nette du budget principal s'élève à 2 008 000 € cette année contre 1 812 000 € en 2018.

● Les crédits inscrits en investissement permettent ainsi de servir tous les domaines d'intervention de l'Agglomération, tout en étant ajustés au plus près des opérations à engager, à poursuivre ou à terminer.



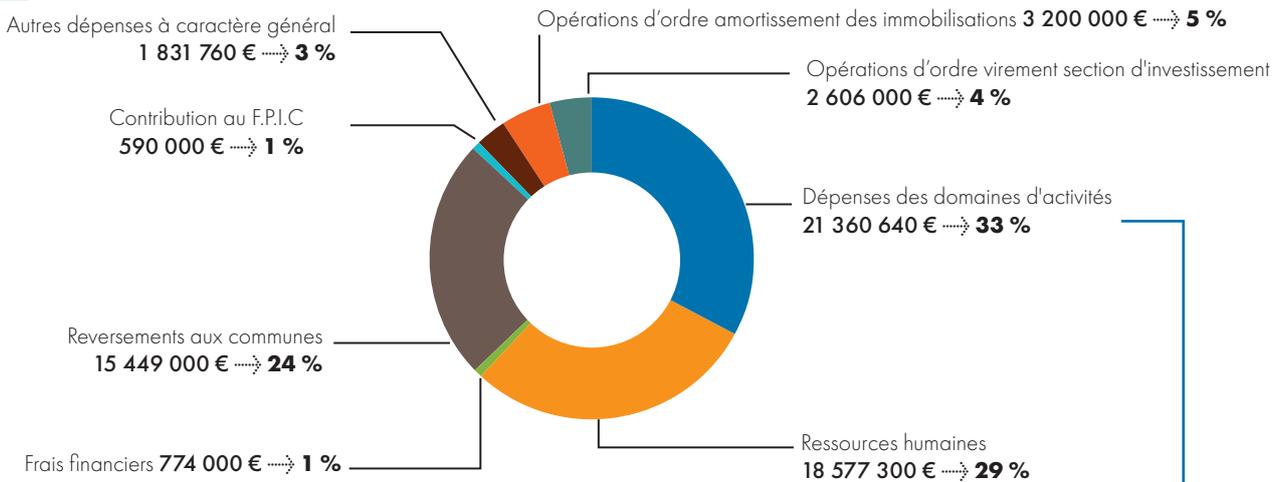
## Le fonctionnement du budget principal

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 64 388 700 €.





**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 64 388 700 €.**



**Les dépenses prévisionnelles des domaines d'activités pour 2019 (hors opérations d'ordre et hors personnel)**

|  |                    |
|--|--------------------|
| Économie, Tourisme, Jazz à Vienne  | <b>1 914 320 €</b> |
| Subvention d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et aux zones économiques | <b>226 100 €</b>   |
| Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu                      | <b>137 800 €</b>   |
| Emploi, formation, insertion   | <b>633 400 €</b>   |
| Aménagement du territoire  | <b>389 700 €</b>   |
| Politique de l'habitat   | <b>568 100 €</b>   |
| Cohésion sociale et politique de la ville                                    | <b>507 900 €</b>   |
| Jeunesse   | <b>54 000 €</b>    |
| Petite enfance   | <b>1 379 100 €</b> |
| Service téléalarme   | <b>147 000 €</b>   |
| Politiques territoriales   | <b>175 900 €</b>   |
| Voirie communautaire   | <b>1 723 850 €</b> |
| Eaux pluviales et rivières   | <b>720 000 €</b>   |
| Equipements sportifs   | <b>507 100 €</b>   |
| Piscines   | <b>559 700 €</b>   |
| Subvention d'équilibre au budget des transports                              | <b>1 120 000 €</b> |
| Environnement, nature, plan climat   | <b>256 000 €</b>   |
| Gestion des déchets  | <b>7 084 570 €</b> |
| Maintenance du patrimoine et moyens techniques                               | <b>374 400 €</b>   |
| Soutien aux évènements intercommunaux  | <b>76 000 €</b>    |
| Fourrière animale  | <b>45 700 €</b>    |
| Contribution au service incendie   | <b>2 760 000 €</b> |



**Le fonctionnement des budgets annexes**

Les cinq budgets annexes pour 2019 s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de :

- **11 260 000 €** pour les transports et déplacements,
- **545 300 €** pour l'immobilier d'entreprises,
- **1 875 100 €** pour les zones économiques,
- **7 330 000 €** pour l'assainissement,
- **200 800 €** pour la base de loisirs de Condrieu.



## L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **20 972 000 €** (hors remboursement du capital de la dette)

**Transports et déplacements**  
3 287 000 €

- Construction de la plate-forme de mobilité
- Renouvellement du matériel roulant, réseau et billetterie
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus
- Programme modes doux

**Maintenance patrimoine et informatique**  
985 000 €

- Informatique (services de l'Agglo et écoles)
- Maintien à niveau des bâtiments
- Programme d'économies d'eau
- Mise en accessibilité des établissements recevant du public
- Renouvellement des outils de communication et signalétique

**Aménagement et rénovation urbaine**  
955 000 €

- PLU des communes
- Aménagements urbains vallée de la Gère et Vienne Sévenne

**Petite enfance et téléalarme**  
710 000 €

- Rénovation de locaux pour l'implantation d'une micro crèche à Moidieu-Détourbe
- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Regroupements de structures petite enfance
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme

**Environnement et gestion des déchets**  
1 908 000 €

- Renouvellement du matériel de collecte et des bacs
- Maintien à niveau des équipements
- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Modernisation de l'éclairage public des communes (financement TEPCV)

**Offices de Tourisme de France**  
**Économie et Tourisme**  
3 152 000 €

- Aménagement de zones économiques et maintien à niveau des zones existantes
- Immobilier d'entreprises (notamment relocalisation de la pépinière et site logistique zone du Trye)
- Maison du festival de jazz
- Base de loisirs de Condrieu

**Politique de l'habitat**  
1 050 000 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logement sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage

**Voirie communautaire**  
6 050 000 €

- Renouvellement des chaussées
- Aménagements de sécurité liés au Plan de Déplacements Urbains
- Aménagement des pistes cyclables, voie verte et ViaRhôna
- Réfection des voiries dans les zones économiques
- Renouvellement du matériel de voirie

**Assainissement et eaux pluviales**  
2 395 000 €

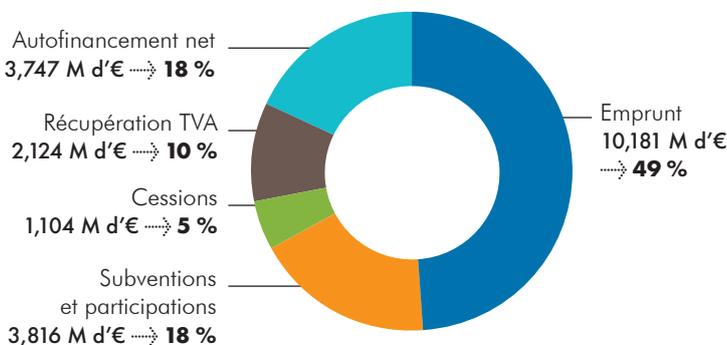
- Réhabilitation et extension des réseaux d'assainissement
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales

**Équipements sportifs et piscines**  
480 000 €

- Maintien à niveau des stades nautiques, des gymnases et des terrains de sport
- Études pour la réalisation d'un nouveau bassin au stade nautique à Saint-Romain-en-Gal



## Le financement de l'investissement



Le financement des investissements inscrits au budget 2019 conserve une structure bien équilibrée, avec un recours à l'emprunt limité à 10,2 M€, soit un peu moins de la moitié du financement global des investissements.

Comme en 2018, l'autofinancement de l'investissement (épargne nette + produit des cessions + récupération de la TVA) représente un tiers du financement de l'investissement sur l'ensemble des budgets.



## La dette

Un endettement raisonnable (budget principal)

### > Encours de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ..... 35,93 millions d'euros

### > Structure de la dette

Taux fixe ..... 64,7 %  
Taux variable..... 35,3 %

### > Durée de remboursement

6 ans et 4 mois (encours de la dette / épargne brute)

L'endettement de Vienne Condrieu Agglomération est stabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec un encours global de 57,47 M€ contre 57,64 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Si l'on s'en tient au budget principal, la dette est en augmentation de + 1,3 M€, mais elle reste raisonnable avec un encours d'un peu moins de 36 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et une répartition entre taux fixes (sécurité) et taux variables (bénéfice des taux faibles) bien adaptée à la conjoncture.

Elle est également raisonnable au regard de la durée de remboursement, qui se situe bien en deçà du seuil critique de 12 ans généralement admis.



## Loire-sur-Rhône

La commune de Loire-sur-Rhône a dans un premier temps réalisé des travaux d'aménagement de voirie sur la rue du Perrin, sur un premier tronçon allant de la rue Pierre Sartre à l'impasse du Sifflet.

Vienne Condrieu Agglomération envisage à partir du 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 2019, de finaliser ces travaux jusqu'au croisement avec la RD 386.

En parallèle, la commune souhaite créer un parking en co-maîtrise d'ouvrage avec Vienne Condrieu Agglomération.

Le tronçon de voirie à réaliser représente une longueur de 370 m environ. L'aménagement situé dans un secteur urbanisé, consiste à :

- réduire les vitesses pratiquées sur ce tronçon de voirie,
- réaliser un cheminement piéton sécurisé,
- créer une passerelle piétonne au-dessus du ruisseau le Sifflet,
- gérer les eaux pluviales,
- organiser le stationnement et requalifier le parking vers la RD386,
- créer un parking (maîtrise d'ouvrage commune) sur la parcelle 114.

■ **L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 432 000 € TTC, dont 24 000 € TTC pris en charge par la commune et 408 000 € TTC par l'Agglo.**

## Carrefour du barrage d'Ampuis RD 386 et RD 45

Afin de traiter au plus vite les importants enjeux de sécurité qui ont été identifiés sur le secteur (35 accidents recensés entre 2006 et 2016), le Département du Rhône réalise des travaux d'un montant de 115 000 € TTC. Ce chantier consiste à la mise en service dès le mois d'avril d'un carrefour à feux sur le carrefour du barrage à Ampuis en gérant par des feux les mouvements de tourne à gauche sur la RD 386 en direction du sud depuis le barrage et également pour prendre le pont barrage en venant du nord par la RD 386. Il facilitera aussi l'insertion des usagers en provenance du pont barrage. Les entrées / sorties de l'entreprise de TP seront plus aisées et plus sécurisées. Une réponse sera donc apportée en matière de sécurité ; concernant le trafic important sur ce carrefour, celui-ci sera sensiblement diminué à l'issue de l'aménagement prévu par le complément d'échangeur de Vienne Sud à Reventin.

## Aménagement du centre village de Serpaize



En 2018, l'étude a permis de finaliser un périmètre opérationnel défini par :

- La route du Village (section comprise entre la route de Prémoulon et la rue de l'Église),
- La route de Prémoulon sur une centaine de mètres à partir de la route du Village,
- La route du Valeron au droit de la mairie et du parking à aménager,
- La voie de liaison en sens unique à créer entre la route du Valeron et la route de Prémoulon, desservant la bibliothèque et le foyer serpaizan.

Les deux principaux enjeux de cette restructuration du centre village sont l'amélioration des déplacements (mettre en accessibilité des espaces publics, favoriser les déplacements doux, apaiser la circulation des véhicules, marquer les entrées du bourg et les carrefours de voies communales, identifier les surfaces dédiées aux stationnements) et la qualification des espaces publics (valoriser les équipements publics existants, donner une image globale cohérente et attractive, enrichir les espaces verts).

■ **L'Agglo prendra en charge 775 463,82 € TTC et la commune de Serpaize 629 174,83 € TTC. Le chantier se déroulera de mars à octobre 2019.**

## Requalification du centre bourg de Seyssuel



Il s'agit là de la seconde phase de requalification des espaces publics du centre-bourg de la commune de Seyssuel, après les aménagements réalisés des abords de la salle des fêtes et du parc. Cette nouvelle étape va permettre d'aménager la rue Peyssonneau, la rue de l'Église, la rue de la Castella et la place de la mairie.

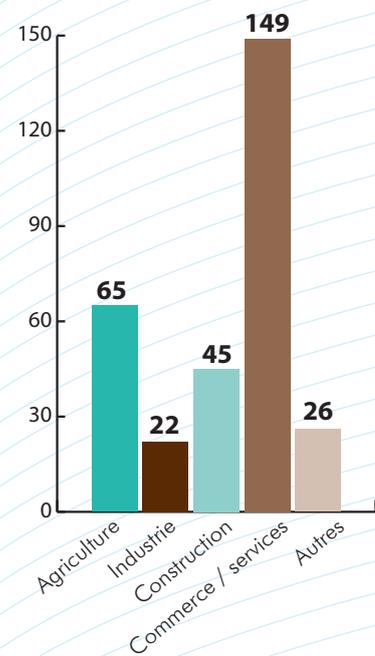
Ces prochains travaux menés par la commune de Seyssuel et Vienne Condrieu Agglomération ont pour objectif de limiter la vitesse des véhicules sur l'ensemble des voies de circulation (création d'une zone 30, réalisation de plateaux surélevés), d'améliorer l'accessibilité des espaces publics, de préserver et d'organiser les surfaces de stationnements. Après attribution des marchés de travaux, le chantier pourra démarrer en mai pour s'achever en fin d'année 2019.

■ **Le montant estimatif de l'opération est de 1 006 900 € TTC, soit 662 500 € TTC à la charge de la commune et 344 400 € TTC à la charge de l'Agglo.**

## Ampuis

Nombre d'établissements actifs : 307

Répartition des établissements



Dans le cadre de sa compétence agriculture, et en collaboration avec les communes, Vienne Condrieu Agglomération a souhaité mettre en place une signalisation spécifique sur plusieurs zones maraîchères à Ampuis, Tupin-et-Semons et Chonas-L'Ambellan.

Implantée à l'entrée des zones maraîchères, cette signalétique informe sur la sécurité et la vigilance à avoir dans cette zone (partage de la route entre agriculteurs, promeneurs, cyclistes...) et sensibilise au respect du travail des agriculteurs et de leur production (interdit de ramasser).

## Ampuis est

Bordée d'une part par les coteaux à pentes abruptes, qui produisent les vins réputés de Côte-Rôtie et par la plaine maraîchère et fruitière avec ses abricots, blettes, cardons, radis et autres légumes, Ampuis

### Le goût de la croissance



**Buffin TP est une des rares PME familiales dans le domaine des travaux publics qui subsiste sur le territoire. Sa petite taille n'empêche pas ses dirigeants de jouer la carte de la croissance en créant une filiale spécialisée dans le transport pour les entreprises de transport public et en rachetant dans la foulée une autre PME familiale basée à Saint-Symphorien-d'Ozon.**

Société basée à Ampuis dont on aperçoit le siège et la carrière en bordure de la RD 386 en sortant du pont-barrage de Reventin-Vaugris, Buffin TP fait figure de Petit Poucet, face aux gros mastodontes des Travaux Publics.

Suite à la crise de 2008, le secteur des Travaux Publics a connu d'importants regroupements, au profit des plus grands, parmi lesquels Vinci, Eiffage, Colas, Spie. Mais la société familiale Buffin TP créée en 1952 par Roger, le grand-père des actuels dirigeants est, elle, toujours là, bien solide.

« Pendant la crise, non sans mal, nous avons réussi à surnager et mis un point d'honneur, malgré les difficultés à ne pas licencier et à conserver toutes nos compétences internes », se félicite Alexis Buffin, le président du directoire de cette société qu'il dirige avec son frère, Eric, Directeur Général, après que leur père Roland a passé la main en 2009.

Cette volonté de ne pas plier pendant la crise a ragaillardisé les dirigeants de cette société familiale. Pour renouer avec la croissance, ils ont créé une nouvelle filiale spécialisée dans le transport pour le BTP, basée sur la zone d'activités de Reventin-Vaugris. Une filiale spécialisée dans la location de camions pour les travaux publics et notamment les convois exceptionnels : six camions, cinq salariés.

Dans la foulée, en octobre 2018, ils ont racheté une autre société familiale basée à Saint-Symphorien-d'Ozon : Beaufrère TP.

Buffin TP réalise désormais près de 11 millions d'euros de chiffres d'affaires et a nettement étoffé son personnel et ses compétences.

Ce sont les particuliers et surtout les entreprises qui, à hauteur de 65 % du chiffre d'affaires, constituent désormais les plus gros clients de Buffin TP.

Buffin TP est une entreprise bien présente sur son territoire car sa zone d'intervention n'excède pas 35 kilomètres autour d'Ampuis.

#### ■ Buffin TP

4, RD 386, 69420 Ampuis

Tél. 04 74 56 03 20

www.buffin-tp.fr - contact@buffin-tp.fr

# dynamique

située en bordure du Rhône, est une commune de taille moyenne qui fait preuve d'une bonne vitalité économique.



## La Halte d'Ampuis innove

Lorsque l'on circule sur la RD386 entre Ampuis et Sainte-Colombe, une sorte de mini-magasin fort bien éclairé la nuit intrigue. Dessus, on peut y lire : « Distributeur automatique de produits frais ».

C'est en octobre 2017 qu'Aude, Philippe, Bertrand et Nicolas Hérard ont décidé d'implanter ce distributeur automatique de produits frais : légumes, charcuterie, viande et fromages.

Sitôt entré dans cette petite boutique automatisée, ouverte 7 jours sur 7, de 7 heures à 21 heures, vous vous retrouvez face à une centaine de casiers, certains réfrigérés pour les fromages, les yaourts, la charcuterie, par exemple, d'autres non. Dans ces derniers, on trouve aussi bien des pommes de terre que des choux fleurs, des salades, voire encore des carottes, etc.

Pour les acheter, rien de plus simple : aux deux extrémités de ce mini-market robotisé, on trouve deux espaces de paiement permettant d'utiliser sa carte bancaire pour acquérir les produits que l'on désire. Aude Hérard, responsable de la Halte d'Ampuis (quatre salariés, 100 mètres carrés) et de son nouvel appendice automatique explique

« Les tarifs du distributeur sont exactement les mêmes que ceux du magasin contigu. C'est le dimanche que nous avons le plus de visiteurs, et de loin ! Et ce ne sont pas les mêmes clients qui choisissent d'acheter à la boutique automatique... ». Cette riche idée, qui a représenté un investissement de près de 120 000 €, dope les ventes du magasin dont sont issus les produits, mais aussi de la société de maraîchage familiale située de l'autre côté de la RD386 dont s'occupent les trois frères, regroupés au sein d'une Earl (35 hectares de superficie et 5 de serres).

Cultivés en agriculture raisonnée, les carottes, épinards, radis, tomates, salades (toute l'année car elles sont cultivées en serre), les blettes et autres, sont ainsi vendus,



soit au magasin, soit dans la boutique automatique de produits frais.

### ■ « La Halte d'Ampuis »

18 RD 386, 69420 Verenay, Ampuis.  
Tél. 04 74 56 29 63.

Du lundi au jeudi et samedi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

Vendredi : de 8h30 à 19h.

Le distributeur automatique de produits frais est ouvert 7 jours sur 7, de 7h à 21h.

## « Mon fleuriste » est à Ampuis

C'est un aléa professionnel qui a amené Murat Simsek à ouvrir ce nouveau magasin ampuisais. En effet, ce Viennois de 35 ans qui travaillait comme responsable chez un fleuriste lyonnais, s'est retrouvé subitement au chômage.



Murat Simsek a ouvert depuis quelques mois un magasin dédié aux fleurs, place de l'Église à Ampuis, comblant ainsi un besoin évident au sein du centre-bourg qui n'avait plus de fleuriste depuis plus de deux ans.

Riche de son solide bagage professionnel après son CAP de fleuriste, il a pris cette mésaventure pour une opportunité. Il s'est mis en quête d'un commerce à racheter afin de se mettre à son compte.

Murat Simsek a trouvé son bonheur sur le... Bon Coin® et est tombé sous le charme de ce pas-de-porte doté d'une cave fraîche permettant de stocker sa délicate marchandise. Le local d'une superficie d'une quarantaine de mètres carrés, très lumineux, situé en plein centre d'Ampuis, à proximité de plusieurs parkings, bénéficie de la possibilité d'exposer ses fleurs devant la boutique, comme produit d'appel. « Cet effet vitrine est très important dans notre métier », explique le fleuriste.

Grâce à un prêt d'honneur d'Initiative Isère Vallée du Rhône (9 000 €) et à une aide de la Région, abondée par la commune et l'Agglo,

il a engagé près de 20 000 € pour réaliser d'importants travaux d'aménagement en refaisant le magasin du sol au plafond, en changeant la porte d'entrée, en soignant l'éclairage et la qualité énergétique du lieu. Le nouveau fleuriste d'Ampuis, à l'enseigne « Mon Fleuriste », est ouvert depuis octobre et d'emblée a vu arriver les clients, signifiant bien qu'un vrai besoin existait en la matière.

### ■ « Mon fleuriste »

Murat Simsek, fleuriste-décorateur,  
3 place de l'Église, 69420 Ampuis,  
Tél. 04 27 87 14 88

monfleuriste@outlook.fr

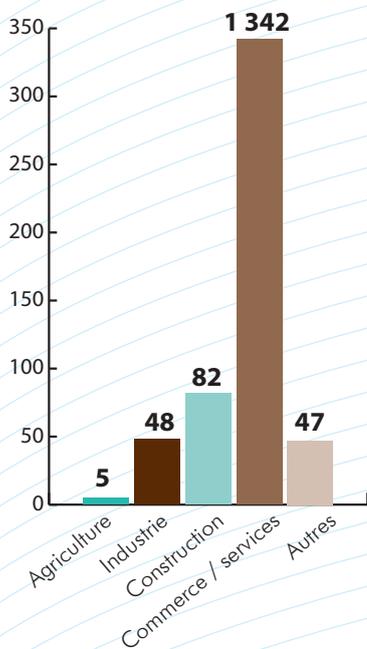
monfleuristeRhôneAlpes

Ouvert le lundi de 14h à 19h30, de 8h30 à 19h30 du mardi au jeudi, les vendredis et samedis jusqu'à 20 heures, et le dimanche de 8h30 à 13h.

## Chasse-sur-Rhône

Nombre d'établissements actifs :  
1 524

Répartition des établissements



Lancée en 2002, la Zone des Platières, en cours d'extension, se finalise (20 ha au total). La totalité des lots a trouvé preneurs en un temps record.

## Chasse-sur-Rhône

Connue pour sa desserte autoroutière, ferroviaire et ses facilités d'accès, Chasse-sur-Rhône est une commune périurbaine qui connaît un bel essor économique.

### Condat se diversifie

Après avoir repris les sociétés Sicobel, puis Pharm'up, le groupe familial Condat est engagé dans une ambitieuse entreprise de diversification dans le domaine de la santé/beauté.



Face aux grands chimistes, il ne reste plus que quelques indépendants. La société Condat, créée par François Condat, le premier de la dynastie de cette entreprise familiale, en fait partie.

Condat doit sa pérennité aux marchés de niche où elle est installée.

L'un de ses plus gros marchés est la lubrification des énormes tunneliers qui forent la terre dans le monde entier. Condat vend de plus en plus d'huiles spéciales.

En complément de ce marché, Condat s'est tourné vers le marché des cosmétiques, en rachetant en 2014 le laboratoire Sicobel (Dardilly).

Sa spécificité, ses produits de beauté avec en tête la gamme Placentor Vegetal, sont vendus en pharmacie et parapharmacie.

Les salariés de Sicobel se sont installés sur le site de Condat à Chasse-sur-Rhône, à raison de 1 800 m<sup>2</sup> de production, 1 400 m<sup>2</sup> de stockage et près de 900 m<sup>2</sup> de bureaux. Le groupe vise ainsi des synergies entre ses équipes et ses outils de recherche.

S'est ajouté en 2016, le rachat de Pharm'up, spécialisée dans la distribution en pharmacie et parapharmacie. Cette société est restée à Grenoble, le site de Condat à Chasse-sur-Rhône assurant désormais la logistique et le stockage.

« Enfin, Condat est aussi engagé dans un important plan d'investissements de 15 millions d'euros pour augmenter la capacité de notre outil de production et notre productivité », précise Claude Berca, PDG de Condat. « Il s'agit d'accroître aussi par l'investissement le bien-être de nos salariés. Nous revendiquons une vraie dimension sociétale ».

À l'arrivée, l'entreprise ne cesse de se développer et compte à ce jour près de 300 salariés sur Chasse-sur-Rhône et 650 au niveau mondial.

#### ■ Condat

104 avenue Frédéric Mistral,  
38670 Chasse-sur-Rhône  
Tél. 04 78 07 38 86  
www.condat.fr

## Grâce au FISAC, Anne-Sophie Coiffure tient bon le cap

La concurrence est rude et il est nécessaire d'innover et d'investir en permanence si l'on veut conserver sa clientèle, voire l'agrandir.

C'est ce qu'a fait Anne-Sophie Abel, dans son salon mixte situé à proximité de la poste, d'un snack, d'un boulanger, d'un maraîcher et de professionnels paramédicaux.



Depuis 20 ans, elle rafraîchissait régulièrement son salon. Mais là, il avait besoin d'un vrai coup de neuf. Grâce au Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et à un emprunt bancaire, Anne-Sophie a pu procéder à d'importants travaux.

L'Etat a ainsi apporté 3 723 €, abondés par Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Chasse-sur-Rhône à hauteur de 2 250 € chacune. Ces aides lui ont permis de solliciter un prêt bancaire moindre.

Au final, pour changer « l'ambiance du salon », elle a investi 52 000 € pour l'embellir et le moderniser.

Résultat : sa clientèle extrêmement fidèle qui est bien sûr chassère, mais provient aussi de Vienne, Givors, Communay, voire encore Simandres, est plus que jamais présente : « Nous sommes un salon familial avec beaucoup d'affectif », décrit Anne-Sophie.

#### ■ Coiffure Anne-Sophie

194, avenue François Mitterrand  
38670 Chasse-sur-Rhône  
Tél. 04 78 73 10 72 ou 06 42 44 12 82

abel anne sophie

Ouverture de 8 h 30 à 18 h 30, mardi, jeudi et vendredi, et de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, le mercredi ; de 8 h à 17 h, le samedi.

# : terre d'industrie

Chasse-sur-Rhône accueille de multiples industries et entend dynamiser son centre ville avec de nombreux commerces de proximité.



## Le Domaine de Gorneton, un nouveau lieu de prestige pour Chasse-sur-Rhône

**Le Domaine de Gorneton, spécialisé dans l'événementiel et les chambres d'hôtes est en train de s'imposer à Chasse-sur-Rhône. Sa réhabilitation a nécessité un investissement de 500 000 € pour en faire un lieu désormais ouvert aux entreprises et aux particuliers.**

Le Domaine de Gorneton est une magnifique bâtisse datant du 17<sup>e</sup> siècle, véritable écrin de verdure qui vient d'être superbement réhabilitée par Nathalie Clamaron et son beau-frère David Renaud. Cet édifice de 1 000 m<sup>2</sup> situé au sein d'un parc de 3,5 hectares, est désormais un lieu réceptif accueillant les entreprises et les particuliers désireux d'y organiser leurs événements.

« Nous accueillons tous types d'évènements : séminaires, repas d'entreprise, fêtes de fin d'année ; mais aussi fêtes familiales, repas d'anniversaires, de baptêmes, etc. », décrit Nathalie Clamaron.

On y trouve une grande salle capable d'accueillir une centaine de personnes, ainsi que 3 autres salles plus petites et toutes

équipées d'un matériel dernier cri. L'été, la grande cour centrale peut accueillir jusqu'à 200 personnes.

Difficile de ne pas tomber immédiatement sous le charme de cette bâtisse qui a successivement accueilli une maison forte (en 1646), des fermiers généraux, des moines franciscains et des soldats...

Le projet prévoit aussi l'ouverture de chambres d'hôtes : 2 suites en juin prochain et 2 chambres mansardées familiales au 3<sup>e</sup> trimestre.

C'est le réceptif qui devrait générer 85 % des revenus. Le chiffre d'affaires escompté en année pleine s'élève à 300 000 euros,



« Un objectif atteignable, vu le bon départ », se félicitent d'une même voix les deux co-gérants du Domaine.

### ■ Domaine de Gorneton

712, chemin de Violans  
38670 Chasse-sur-Rhône  
Tél. 04 26 72 61 87/ 06 34 66 10 55  
contact@ledomainedegorneton.com  
www.ledomainedegorneton.com

## Novasep en excellente santé

**Se développant sur 10 hectares depuis 1965 sur les bords du Rhône, Novasep (\*) connaît une belle santé économique. Novasep est l'un des principaux fournisseurs internationaux de services pour le secteur des sciences de la vie, reposant sur des technologies spécialisées. Le groupe est reconnu pour son expertise dans le domaine de la production et de la purification de molécules. Ses clients sont de plus en plus nombreux, ce qui se traduit par de nouveaux investissements.**

Novasep compte aujourd'hui 230 salariés dont 40 dédiés uniquement à la Recherche & Développement : c'est dire combien l'innovation est une priorité pour cette entreprise basée à Chasse-sur-Rhône. L'usine fait de la sous-traitance à façon et fabrique toutes sortes de molécules chimiques destinées à la pharmacie pour les plus grands groupes, mais aussi pour les start-up,



à la demande. « Les trois quarts des produits que nous fabriquons sont des molécules utilisées dans le traitement du diabète, de l'ophtalmologie, la lutte contre le cancer ou encore l'asthme », décrit Jean-Pierre Pilleux, directeur de l'entreprise. L'usine Novasep de Chasse-sur-Rhône produit actuellement une trentaine de produits différents. Et, de surcroît, elle vient de voir cette année son portefeuille s'agrandir avec 3 nouvelles molécules approuvées par les autorités de santé. L'année dernière, l'entreprise a investi 5 millions d'euros pour développer ses process, entre autre la congélation de molécules chimiques pouvant aller jusqu'à - 80 degrés.

Elle a aussi investi pour augmenter ses capacités de production et renforcer la capacité du site chimique ; ce qui lui permet ainsi de gérer les besoins de développement cliniques et les principes actifs à petite échelle. La grande force de Novasep qui explique son succès, c'est que cette entreprise est capable de produire des molécules destinées à fabriquer des médicaments de quelques

dizaines de kilos, jusqu'à plusieurs tonnes, répondant de ce fait à tous les besoins.

Travaillant beaucoup avec les États-Unis, le site reçoit régulièrement des visites des inspecteurs de la Food and Drug Administration afin de valider les procédés utilisés, permettant l'exportation des molécules sur le marché américain.

Dernières retombées en date en ce début d'année 2019 qui ravit Jean-Pierre Pilleux : la FDA américaine a délivré « pas moins de 4 approbations pour 4 nouvelles molécules, ce qui est exceptionnel ! »

(\*) Le site de Chasse-sur-Rhône fait partie d'un groupe comprenant dix sites industriels sur trois continents : en France, Allemagne, USA, Belgique et Chine. Il comprend 1 315 salariés et a réalisé l'année dernière un chiffre d'affaires de 282 millions d'euros.

### ■ Entreprise Novasep

497, route de Givors  
38 670 Chasse-sur-Rhône  
Tél. 04 72 49 19 60  
www.novasep.com

## Installations et transmissions agricoles

L'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR) du Rhône est une association loi 1901 qui a été créée en 1991 par des paysans du Rhône afin de réagir face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs : diminution du nombre d'exploitations et augmentation de la précarisation chez les paysans.

L'ADDEAR du Rhône, soutenue par Vienne Condrieu Agglomération, a vocation à accueillir, accompagner et mettre en réseau des porteurs de projets dans leurs installations ou transmissions agricoles.

Plusieurs types d'accompagnement sont proposés, de manière individuelle ou collective.



### ■ Pour en savoir plus

Si vous souhaitez vous installer sur le territoire ou au contraire cherchez à transmettre votre exploitation, n'hésitez pas à contacter Marion Fricchet : [addear69.eta@gmail.com](mailto:addear69.eta@gmail.com)  
07 63 02 83 48



# Des aides directes pour le commerce

**La Région a mis en place un dispositif de soutien à l'économie de proximité et au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente accessible au public. Cette aide ne s'applique sur un territoire que si un cofinancement de la collectivité existe, d'au moins 10 %.**

Des dispositifs existaient sur le territoire de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu. Afin de poursuivre la dynamique de soutien à l'amélioration des points de vente, les élus communautaires ont souhaité s'engager dans le dispositif régional, avec un cofinancement de Vienne Condrieu Agglomération ainsi que de la commune d'implantation.

Seules les entreprises installées dans les pôles majeurs, secondaires et de proximité, et respectant le règlement des aides directes sont éligibles. Ces aides financent la rénovation de la vitrine (accessibilité, façades, éclairage, enseigne, aménagement intérieur...), les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau...), les investissements d'économie d'énergies (isolation éclairage,

chauffage...), les investissements matériels (constituant un point de vente) pour les non sédentaires.

Sont exclus : l'acquisition de fonds de commerce, le coût de la main d'œuvre relatif aux travaux réalisés par l'entreprise, les investissements immobiliers, les véhicules utilitaires, le stock, les supports de communication.

Le taux d'intervention de la région est fixé à 20 %, le cofinancement des collectivités est de 15 % pour l'agglomération, et 15 % pour la commune d'implantation,

Le plafond des dépenses éligibles validé par l'agglomération et les communes est de 20 000 € HT, alors que le plafond pour le financement de la part Région est de 50 000 € HT.

■ **Pour en savoir plus** : Agence économique, 04 74 78 89 00  
[entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

Agence  
Vienne Condrieu  
Agglomération éco



## Boutique-test : une 1<sup>re</sup> ouverture en décembre, une 2<sup>e</sup> avant l'été !

La boutique test est un projet partenarial (Initiative Isère Vallée du Rhône, ville de Vienne, Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère, Chambre de Métiers et d'Artisanat...) coordonné par l'agence économique pour favoriser l'implantation de nouveaux projets, soit innovants, soit portés

par de jeunes créateurs qui ont besoin d'avoir un accompagnement renforcé.

La boutique test est fondée sur un dispositif composé de la mise à disposition d'un local rénové et prêt à être utilisé à un prix modéré, de l'obtention d'un prêt bancaire et d'un prêt à taux zéro, d'un accompagnement à la création et d'un suivi post création renforcé pendant 24 mois.

## La commercialisation de la zone du Rocher se poursuit

Aujourd'hui, sur les 21 lots du départ, il reste 13 lots disponibles, (parcelles de 1 500 m<sup>2</sup> à 32 000 m<sup>2</sup>), correspondant à 6,2 hectares disponibles.

■ **Vous êtes intéressé par la zone du Rocher** : n'hésitez pas à contacter l'Agence économique :  
04 74 78 89 00  
[entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Développement du site embranché à Saint-Romain-en-Gal

Vienne Condrieu Agglomération est propriétaire d'un site embranché à Saint-Romain-en-Gal. Ce site permet l'accueil d'un train dit « complet » de 22 wagons. C'est par ce site que la pâte à papier destinée à Ahlstrom Murksjö, située à Pont-Évêque, est acheminée depuis le port de La Rochelle. Les voies de chemin de fer ont été entièrement rénovées en 2013. En revanche, l'état vétuste des bâtiments de stockage nuit au fonctionnement du site.

Des travaux de rénovation des bâtiments pour permettre la poursuite de l'activité et assurer la liaison ferrée existante vont être engagés par l'Agglo. En effet, ce site ferroviaire revêt un caractère particulier et rare. Situé dans un environnement urbain, il se pose comme une alternative aux flux routiers et s'inscrit dans une réflexion plus large liée aux modes de transports non polluants. Sa situation trouve également

un écho dans les réflexions sur la logistique urbaine et les flux du dernier kilomètre.

Les travaux concernent la rénovation du bâtiment existant (désamiantage, remise aux normes des installations électriques, reprise de la structure métallique, reprise des barres abimées, peinture anti-corrosion, rabotage et mise en œuvre d'un enrobé dans le

bâtiment, remplacement des bardages en façade, remplacement de la couverture) et la création de 3 nouveaux espaces d'une surface totale de 958 m<sup>2</sup>. Le montant des travaux est évalué à 1 410 765 € HT avec une participation de 50 % (705 382 €) de la Région.

Le développement de l'activité sur le site intégrera la question de la sécurité routière.

### Territoire d'excellence

L'Agence éco de Vienne Condrieu Agglomération vient de faire paraître une brochure à destination des entreprises. Cette plaquette a pour objectif de promouvoir l'attractivité du territoire :

- savoir-faire industriels,
- artisanat d'exception,
- territoire remarquable...

Vienne Condrieu Agglomération veut faire connaître son attractivité et son dynamisme économique.

■ Retrouvez Territoire d'excellence sur [entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Un parking à l'espace Saint-Germain à la place du musée de la draperie

Le lancement de la construction du bâtiment Apollo marque la fin de la reconversion de l'espace Saint-Germain en pôle tertiaire. L'espace Saint-Germain regroupe aujourd'hui des activités économiques, administratives et culturelles à travers Le Trente, le Manège, le Jazz Parc, le bâtiment Antares, qui regroupe l'Agglo et la pépinière d'entreprises, et Armstrong, où se sont notamment établis le Tribunal de Commerce et le Conseil des Prud'hommes. Le succès de la reconversion de l'espace Saint-Germain, débutée en 2009, est indéniable. Il accueille aujourd'hui 150 entreprises où travaillent chaque jour près de 1 500 salariés. Avec l'achèvement d'Apollo et de ses 4 200 m<sup>2</sup> de bureaux supplémentaires prévu d'ici à fin 2019, ce sont près de 230 nouveaux emplois qui sont attendus sur le site.

Pendant des années, la facilité de stationnement en surface à Saint-Germain a été un élément d'attractivité. Cependant, avec le développement du site, les difficultés pour se garer sont aujourd'hui de plus en plus pressantes. De plus, le programme Apollo va engendrer de nouveaux besoins en stationnement.

Pour répondre à cette problématique de stationnement, l'Agglo a fait le choix de faire construire un parking sur l'emplacement du musée de la Draperie qui doit prochainement déménager dans l'ex-usine Proplan en Vallée de Gère. Pour un montant maximum de 4 millions d'euros HT (maîtrise d'œuvre incluse), un parking en ouvrage sera édifié sur une emprise foncière d'environ 2 400 m<sup>2</sup> et accueillera au minimum 260 places sur plusieurs niveaux.



En 2017, le schéma directeur des équipements sportifs réalisé par l'Agglo pointait une carence importante de bassins sur le territoire de l'Agglo.

Une étude menée en 2019, a mis en évidence la nécessité de créer un bassin couvert supplémentaire au stade nautique à Saint-Romain-en-Gal pour assurer l'apprentissage de la natation auprès du public scolaire et permettre une meilleure cohabitation entre les différents usagers.

Pilotée par un comité technique et un comité de pilotage réunissant les élus du territoire, l'étude menée par AMEX a présenté un diagnostic complet sur l'offre en matière d'équipements nautiques et sur la faisabilité de la création d'un bassin couvert.

Ce projet de création d'un nouveau bassin au stade nautique à Saint-Romain-en-Gal permettra d'accueillir tous les scolaires du territoire et favorisera également une meilleure utilisation de l'équipement entre les différents publics composés des scolaires, des clubs sportifs et du grand public.

Le préprogramme estime les travaux de création d'un nouveau bassin sportif intérieur de 25 mètres x 6 lignes (375 m<sup>2</sup>) à un montant de travaux de 5 millions d'euros HT. Cette création doit s'accompagner de travaux sur le bâtiment existant concernant le pôle accueil, le pôle annexe, les vestiaires, etc. pour un montant de 2 millions d'euros HT. En effet, cet équipement construit en 1967 nécessite une réhabilitation afin de pouvoir optimiser ses performances énergétiques et sa fonctionnalité. D'un point de vue énergétique,

il s'agit de tendre vers l'engagement inscrit dans le programme TEPOS, à savoir réduire de 50 % les consommations énergétiques existantes. L'objectif est de favoriser l'efficacité énergétique, de disposer d'un système énergétique réversible, capable d'être complété ou remplacé par un réseau de chaleur, et de compenser tout ou partie des consommations restantes par des énergies renouvelables.

La mise en conformité réglementaire de cet équipement permettra une redéfinition des usages (réaménagement ou redimensionnement des espaces) pour une offre adaptée et fluidifiée.

Le coût de l'opération totale intégrant la maîtrise d'œuvre, les honoraires et le montant des travaux s'élève ainsi à 9,3 millions d'euros HT.

Le plan piscine Isère est une réelle opportunité qui pourra permettre à la fois la création d'un nouveau bassin et la réhabilitation du bâtiment existant, étant entendu que les capacités financières

de Vienne Condrieu Agglomération ne permettraient pas d'engager cette opération sans les subventions escomptées.

Le plan de financement attendu est le suivant :

- État : 1 million d'euros
- Département de l'Isère : 1 million d'euros
- Département du Rhône : 500 000 euros
- Région : 500 000 euros

**La parole à**

Nous prévoyons cette année de réfléchir sur l'avenir des piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne. Au vu des résultats des études qui seront menées, nous devons décider si ces deux équipements deviennent communautaires.



**Max Kéchichian**, conseiller délégué en charge des équipements sportifs communautaires

**Fréquentation du stade nautique**

> 97 551 (chiffres 2018)

- Scolaires du secondaire : 16 778
- Scolaires du primaire : 19 294
- Clubs / associations : 13 790
- Centres de loisirs : 3 907
- Public : 43 782

**Détail de l'équipement existant**

|           |   |
|-----------|---|
| INTÉRIEUR | ■ Bassin sportif : 25 m x 10 m (prof 1,2 m à 3,3 m)           |
|           | ■ Bassin d'apprentissage : 12,50 m x 6 m (prof 0,7 m à 1,3 m) |
| EXTÉRIEUR | ■ Bassin olympique : 50 m x 20 m (prof 1,8 m à 2 m)           |
|           | ■ Bassin d'apprentissage : 16 m x 12,50 m (prof 0,80 m)       |
|           | ■ Pataugeoire   |
| AUTRES    | ■ Sauna : ouvert d'octobre à fin avril                        |
|           | ■ Snack : ouvert du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août           |

# Rendez-vous au Vélo Village !



**Amateurs de vélos tout terrain, de loisirs, de course ou encore de ville, ne ratez pas l'évènement !**

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) et Vienne Condrieu Agglomération organisent Vélo Village au Parc de Maison Blanche à Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

Dans un parc arboré de plus de 3 000 m<sup>2</sup>, au pied du vignoble en Côte-Rôtie et à proximité immédiate du Rhône et de la ViaRhôna, Vélo Village fait la part belle aux vélos, le 6 avril prochain de 7h à 17h !

Vélo Village a mis les bouchées doubles avec de nombreuses animations gratuites et stands dédiés aux vélos :

## Une bourse aux vélos et accessoires d'occasion

- Dès 7h jusqu'à 9h, vous pouvez venir déposer le(s) vélo(s) que vous souhaitez vendre.

Sur le modèle d'un dépôt-vente, le CVAC s'occupe de la vente (10 % de commission).

- Vous souhaitez acheter un vélo d'occasion, la bourse vous est ouverte de 9h à 17h.

## Des stands d'essais et de vente

- Venez essayer le vélo sous toutes ses formes : électrique, cargo, déplacement ou loisirs, sports, pour tous les âges - avec Cyclable Vienne.

- Spécialisée dans le vélo à assistance électrique, l'équipe d'E-Bike vous fera essayer toute sa gamme (VTAE, VTCAE...).

- Envie de découvrir le vélo à assistance électrique ? L'équipe des Cycles Blain aura le plaisir de vous accompagner dans cette belle découverte.

- Naviguer sur l'eau avec un vélo ? Présentation et essais du Trivett BC.

> **Inscriptions sur place (sous réserve de conditions climatiques favorables).**

## Des stands de découverte

- Présentation de la gamme vélo 2019 de Décathlon et dégustation des produits nutritifs du sportif.

- Informations et conseils sur la sécurité routière voiture/vélo.

- Présentation de l'offre touristique à vélo par Vienne Condrieu Tourisme.

## Des circuits découverte, loisir et sportif

- Circuit familial à vélo sur la ViaRhôna pour partir à la découverte de l'Île du Beurre et de la base nautique de Condrieu-Les Roches. Encadré par le CVAC.

> **Départ à 10h30 de Vélo Village. Inscriptions sur place.**

- Circuit VTT balisé dans les vignobles de la Côte-Rôtie (10 km environ).

> **Accessible toute la journée.**

- Parcours découverte et pédagogique familial sur la place du vélo en ville. 2h de balade pour retrouver le plaisir de faire du vélo en toute sécurité. Circuit encadré par le CVAC et commenté par le Conseil de Développement.

> **Départ à 14h15 de Vélo Village.**

## Des animations

- Spectacle « Les 12 travaux de BRICOLO & MECANO » par la Compagnie Ziganime à 11h et à 15h.

## Bon à savoir !

- Casque obligatoire pour les activités.

- Balades gratuites et ouvertes à tous.

- Possibilité de louer gratuitement les vélos du Pavillon du Tourisme sur place pour les circuits vélo mais réservation obligatoire au 04 74 53 70 10.



**Laurence Lemaître,** conseillère déléguée en charge des modes doux de déplacements

## La parole à

Le groupe de travail vélo, piloté par l'Agglo, est une instance qui réunit régulièrement des élus, des associations mais aussi des usagers. Les sujets abordés lors de ces réunions de travail relèvent à la fois d'une vision stratégique et long terme et de projets « pratico-pratiques » pour améliorer l'usage des vélos au quotidien.

Découvrez un spectacle surprenant avec toujours... plus d'acrobaties, plus d'humour, plus de vélos déliants !

> **Durée : 25 min - Tout public.**

- Vélos rigolos de 13h à 16h30.

Venez tester 20 vélos rigolos sur la piste d'essais (dosados, kangourou, piston, skatinette, minus...). Compagnie Ziganime.

> **À partir de 5 ans.**

- Marquage de vélos de 14h à 17h.

Venez faire marquer gratuitement un numéro (unique) sur le cadre de votre vélo. Le bon geste contre le risque de vol ! Association Janus France, opérateur agréé par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB).

- Une caution et une pièce d'identité seront demandées par les exposants pour les essais de vélos.

- Stand restauration rapide et buvette.

## ■ Renseignements :

www.cvac.fr - andre.armanet@sfr.fr  
04 26 05 29 06 / 06 03 65 35 85

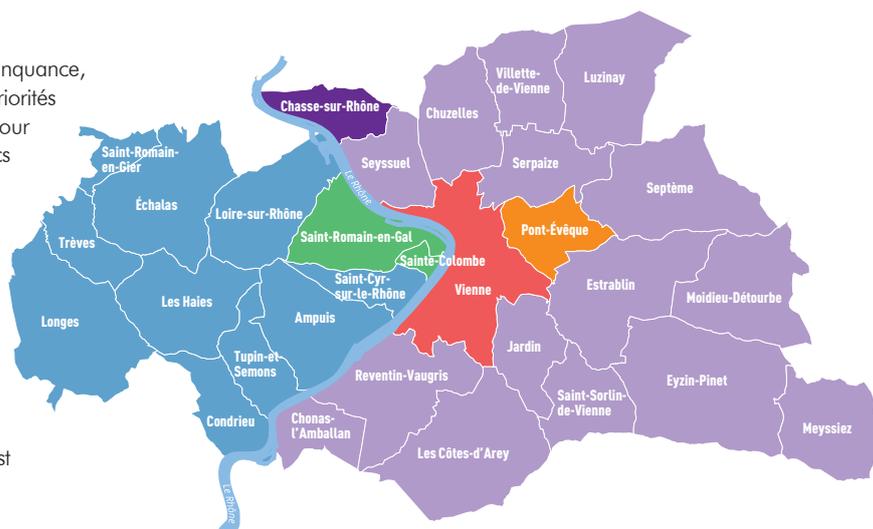


Dans le cadre de ses compétences, Vienne Condrieu Agglomération a une mission de prévention de délinquance. Celle-ci consiste à mettre en oeuvre et animer le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance, (CISPD) est l'instance de réflexion, de décision et d'action sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, autour desquelles sont mobilisés institutions, organismes privés et publics concernés, sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Le CISPD, en séance plénière, définit une ligne de conduite en matière de sécurité et la prévention de la délinquance. Pour répondre aux spécificités des communes, cette ligne de conduite est ensuite déclinée en actions par les comités restreints qui interviennent sur une zone géographique déterminée.

Un travail important a été mené par Vienne Condrieu Agglomération en collaboration étroite avec les partenaires pour que le CISPD soit étendu à la totalité du territoire. C'est chose faite depuis le CISPD plénier du 8 janvier 2019.



■ Pour en savoir plus :

Olivier Casanova  
 Chef de projet sécurité et prévention de la délinquance  
 ocasanova@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
 Tél. : 04 69 46 14 84 - Port. : 06 24 74 89 10

les comités restreints sont :

- Vienne
- Chasse-sur-Rhône
- Pont-Évêque
- Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe
- les communes rurales de l'Isère
- les communes rurales du Rhône

## Qu'est-ce que le rappel à l'ordre ?

Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant désigné peut procéder verbalement, à l'endroit de leur auteur, au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Le rappel à l'ordre est donc une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance.

À titre indicatif, peuvent notamment être concernés : l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, les conflits de voisinage, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, la divagation d'animaux dangereux, etc.

### En 2018 :

- **Vienne :**  
 12 rappels à l'ordre ont été effectués dont 10 demandés par L'Va suite à des incivilités commises dans les bus. Il n'y a pas eu de récurrence de la part de ces 12 jeunes reçus.
- **Chasse-sur-Rhône :**  
 4 rappels à l'ordre ont été effectués.
- **Pont-Évêque :**  
 3 rappels à l'ordre ont été effectués : 2 à la demande de L'Va et 1 à la demande de la commune.

## LE PLIE étendu aux 30 communes de l'Agglo



Le Plan Local pour l'Insertion et Emploi (PLIE) est un dispositif de mise en cohérence et de coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire (Pôle Emploi, Mission Locale, Département, Région...).



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

UNION EUROPEENNE

Ce dispositif, porté par Vienne Condrieu Agglomération et co-présidé par l'État a pour mission de réduire la fracture socio-professionnelle d'un territoire en intervenant en partenariat avec l'ensemble de ses partenaires afin de favoriser le retour à l'emploi pérenne des personnes les plus en difficulté.

Depuis janvier 2019, le territoire s'est doté d'un nouveau plan commun d'actions à destination de tous ses habitants, qui se compose de 4 volets :

- **l'accompagnement renforcé**, clé de voute du dispositif PLIE

L'accompagnement proposé par le PLIE est un accompagnement individuel et renforcé

qui a pour objectif la reprise d'une activité pérenne de plus de 6 mois ou la formation qualifiante. Plus de 400 personnes sont accompagnées par an.

- **les actions collectives et aides individuelles** à la reprise d'une activité ou de formation

Ces actions complètent les actions proposées notamment par Pôle Emploi. Elles permettent d'apporter un coup de pouce décisif dans le parcours des personnes.

- **les animations de proximité** notamment au sein de la Maison des Services Publics située à Condrieu

Le lieu ressources accueille les demandeurs d'emploi du territoire (personnes accompa-

gnées dans le cadre du PLIE et autres) tous les jeudis pour une aide sur les démarches de recherches d'emploi.

- **le développement de la relation avec les entreprises** au bénéfice des personnes accompagnées par le PLIE (via les clauses d'insertion...)

Ce dispositif, fort du partenariat entre l'ensemble des collectivités intervenant sur le champ de l'emploi et de l'insertion, est porté financièrement par l'Agglomération, le Fonds Social Européen, le Département de l'Isère et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

### Zoom sur

## Le coup de pouce natation du programme de réussite éducative

Cette action permet à des enfants de CM1 et CM2 d'apprendre à nager et de passer leur brevet de 50 m. L'objectif principal est de permettre aux enfants d'accéder aux activités nautiques sans être stigmatisés comme non nageurs d'autant que ceux-ci atteignent l'âge de la préadolescence.

Cette action a également pour objectif de valoriser les enfants, de favoriser leur bien-être et le lien avec les parents. Cette action se déroule en partenariat avec le centre Social d'Estressin. En 2019,

5 enfants de 10 et 11 ans repérés par l'école Pierre et Marie Curie vont bénéficier de ce dispositif.

12 séances de piscine encadrées par un maître-nageur sont programmées de janvier à mai au stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.

Chaque enfant bénéficie d'un parcours personnalisé dans le cadre de la réussite éducative. Ce parcours permet de prendre en compte la fragilité de chaque enfant et d'associer les familles, souvent inquiètes face aux difficultés de leur enfant.

Le Relais Oxyjeunes est un Point Accueil Écoute Jeunes qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, aux parents et aux professionnels. Il permet de prévenir les conduites à risque et plus généralement toutes les problématiques en jeu à l'adolescence.

Porté par Vienne Condrieu Agglomération, ce dispositif de proximité, gratuit, est animé par deux professionnelles, formées à la relation d'aide et d'écoute.

## Un lieu d'écoute pour les jeunes et les parents



### Un accueil individualisé

Le Relais Oxyjeunes permet d'accueillir individuellement les jeunes pour parler de leurs interrogations, angoisses, doutes et leur permettre une libre expression. Le Relais est aussi là pour écouter les parents, afin de les aider à comprendre leur enfant et leur permettre d'exprimer leurs inquiétudes. Les entretiens peuvent ainsi concerner un jeune seul (sans ses parents), des parents seuls (sans leur adolescent) mais aussi un jeune accompagné de ses parents. Enfin, le Relais sert d'espace de réflexion pour les professionnels.

### Le soutien et l'animation de projets collectifs de prévention

Le Relais Oxyjeunes intervient auprès des jeunes et des adultes en matière de prévention des conduites à risque et des conduites addictives. L'accent est mis sur le comportement et la motivation. Il s'agit d'une prévention globale.

Chaque individu est placé face à sa responsabilité individuelle, à ses choix, en lui donnant les moyens de clarifier les motifs et les fondements de ses décisions. Cette méthode permet au jeune qui se construit d'avoir un regard critique sur ce qu'il choisit de faire et sur les comportements qu'il adopte à certains moments de sa vie.

#### Les animations ont pour objectifs de :

- faire connaître le Point Accueil Écoute Jeunes comme lieu ressource,
- promouvoir le dialogue et la réflexion de chacun au travers de la dynamique du groupe,
- permettre aux jeunes de prendre le temps de s'interroger sur les conduites à risque et d'échanger autour de ce qu'ils vivent, sont et ressentent,
- promouvoir l'estime de soi, la capacité de choix et d'autonomie,
- favoriser une meilleure connaissance de soi.

En 2018, ce sont **848 jeunes** qui ont bénéficié d'une action collective de prévention

#### Retrouvez le Relais Oxyjeunes :

- à **Vienne, 9 rue Laurent Florentin** : sans rendez-vous, le lundi et le vendredi de 13h à 14h30 et mercredi de 13h à 15h ou du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- à **Pont-Évêque** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois de 16h30 à 18h sur rendez-vous au centre social.
- à **Chasse-sur-Rhône** : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois de 16h30 à 18h sur rendez-vous au centre social.

■ **Contact :**  
04 74 31 60 09



## Zoom sur

### Les ateliers bien-être/mal-être

Ils sont destinés aux lycéens. Co-animés avec la Maison des Adolescents, ces ateliers proposent un espace de parole où les jeunes peuvent se poser et faire un point. Ce sont des séances où ils se dévoilent un peu. Ils doivent choisir une photo qui représente pour eux le bien-être et une autre photo représentant le mal-être. C'est un atelier qui engage mais où le support de médiation protège. À travers la photo, on peut parler de soi mais aussi parler d'un autre...

### Les séances d'éducation à la sexualité

Elles s'adressent aux collégiens de niveau 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et aux lycéens de 1<sup>re</sup>. Ces séances ont pour but de créer un temps et un espace de parole autour de nombreuses problématiques liées à sa propre image, à son rapport à l'autre, aux relations entre garçons et filles, aux règles de vie... Ces séances d'éducation à la sexualité sont mises en place au sein des établissements scolaires, afin d'apporter aux jeunes des informations objectives et des connaissances susceptibles de les aider à mieux connaître et comprendre les dimensions psychologique, affective, sociale et culturelle de la sexualité.



## L'ambrosie : une lutte qui se poursuit

C'est entre le mois de mai et le mois de juin que la plante apparait, souvent dans des endroits avec peu de végétation.

C'est à cette période précisément qu'il faut arracher (de préférence avec des gants) les plants que vous pouvez voir autour de vous. Sur de grandes surfaces, il est préférable de faucher, et ce à plusieurs reprises, car il y a souvent des repousses. Si la zone infestée est privée ou publique, **il convient de le signaler à la mairie du secteur concerné ou sur la plateforme nationale de signalement :**

<http://www.signalement-ambrosie.fr/>

Au cours de l'été, la plante se développe. Il est encore temps d'agir pour éliminer les plants présents avant la floraison qui débute fin juillet. C'est à ce moment-là qu'elle émet ses pollens allergisants et où les symptômes de l'allergie se déclenchent chez les personnes sensibles.

Pour les personnes sujettes aux allergies, il est recommandé, pour réduire l'exposition aux

pollens et atténuer les symptômes, d'éviter les activités extérieures, d'éviter de faire sécher son linge à l'extérieur, de fermer les vitres des véhicules, de se rincer les cheveux le soir, d'aérer son habitation de préférence la nuit.

### L'écimeuse : un outil supplémentaire pour la lutte contre l'ambrosie

Conscients et impactés par la présence d'ambrosie dans leurs parcelles, les agriculteurs mettent en œuvre un panel d'actions (faux-semis, déchaumage, binage...) pour éviter la croissance de l'ambrosie. En 2017, plusieurs agriculteurs du territoire, regroupés au sein de la SEP BIO du Dauphiné, ont manifesté un intérêt pour l'acquisition d'une écimeuse afin de traiter l'ambrosie dans les cultures lorsque les techniques préventives ont échoué.

Vienne Condrieu Agglomération, souhaitant accompagner cette démarche, a accordé,

L'ambrosie, cette plante envahissante venue d'Amérique, pose un véritable problème de santé. Ses pollens allergisants se diffusent dans l'air et provoquent chaque année, chez de nombreuses personnes, des symptômes allergiques (rhinite, conjonctivite, asthme...). Depuis plus de 15 ans, consciente de son impact sur la santé, Vienne Condrieu Agglomération s'est engagée dans la lutte contre l'ambrosie. Aux côtés de communes, l'Agglo anime le réseau des référents communaux, en les accompagnant dans leurs actions de sensibilisation. Elle traite également l'ambrosie présente sur les espaces lui appartenant.



**Michel Thommès,** conseiller délégué en charge des espaces naturels, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre l'ambrosie

#### La parole à

L'allergie à l'ambrosie est un réel problème de santé publique.

Particuliers, agriculteurs, communes, agglomération : chacun peut agir à son niveau pour limiter sa progression et son impact.

dans le cadre de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, une subvention pour l'achat de cet outil.

#### ■ Plateforme nationale de signalement :

<http://www.signalement-ambrosie.fr>

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

### L'écimeuse, qu'est-ce que c'est ?

C'est un outil de coupe réglable en hauteur qui permet de couper les têtes des « mauvaises herbes » dépassant des cultures. Cela limite la production et l'augmentation du stock de graines dans les sols. Il est utilisé lorsque les autres stratégies de désherbage n'ont pas eu l'efficacité escomptée.

L'écimeuse est utilisée dans les cultures basses du type soja, pois, haricots, pomme de terre... car il est nécessaire d'avoir une différence de hauteur entre la culture et les adventices (mauvaises herbes) qui doivent être traitées.

### Et pour l'ambrosie ?

En plus de limiter sa reproduction (en diminuant la production de graines), l'écimeuse permet de lutter contre une partie de la production et de la dissémination du pollen, si l'intervention est réalisée juste avant la pollinisation. Mais l'ambrosie pouvant rebrancher, il faut rester vigilant après intervention et effectuer un autre passage si nécessaire.

Cet outil n'élimine pas 100 % de l'ambrosie présente (les fleurs en-dessous de la culture n'étant pas traitées) mais il offre un compromis entre le maintien d'une récolte et la destruction de l'ambrosie.

## 2 nouvelles dates de formation au compostage

Les déchets organiques représentent près de 30 % des déchets que nous jetons dans nos poubelles ; 30 % qui pourraient être détournés des ordures ménagères pour obtenir un engrais destinés aux plantations.

### La solution ? Le compostage

L'Agglo propose gratuitement aux habitants des composteurs destinés à recevoir les déchets de cuisine et de jardin. Aujourd'hui, plus de 7 500 composteurs individuels ont été distribués sur tout le territoire.

Afin de renforcer cette action, Vienne Condrieu Agglomération vous propose une après-midi de formation gratuite, le 22 mai 2019 (à Condrieu) ou le 25 septembre 2019 (à Vienne) sur la pratique du compostage :

- **Gestion des gros volumes** dans une approche simple et pratique (tonte, mulching, paillage, broyage...).
- **Définition des déchets compostables**, des règles de base et des gestes utiles, utilisation du compost...
- **Visite d'un jardin** pour observer et discuter autour de la pratique des participants.

#### ■ Inscrivez-vous au plus vite

sur [www.vienne-condrieu.agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu.agglomeration.fr) (rubrique actualités) ou contactez le service Environnement à [environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr) ou au 04 74 53 45 16.



## Une compostière à Eyzin-Pinet pour vos déchets végétaux

Vienne Condrieu Agglomération a confié à la société Agro-Compost le traitement des déchets végétaux sur la compostière d'Eyzin-Pinet. Les dépôts sont réservés aux usagers particuliers habitant le territoire de l'Agglo, titulaires d'une carte de déchèterie. Cette carte doit être présentée à l'entrée du site pour pouvoir effectuer les dépôts dans la limite des quantités autorisées.

Les apports gratuits des particuliers sont limités à 3 tonnes par an et 500 kg par apport. Les autres apports (hors quota, apports professionnels...) sont facturables par la société Agro Compost.

### Déchets acceptés ✓

Tonte de pelouse, feuilles, ambrosie non fleurie et sans graines mûres, plantes, taille d'arbustes et d'arbres d'un diamètre inférieur à 15 cm.

### Déchets refusés ✗

Tous les déchets non végétaux, la renouée du Japon, cailloux, pierre, plastique, métal, déblais, bois, palettes, troncs, souches et branches d'un diamètre supérieur à 15 cm.

### ■ Plus d'informations :

Agro-Compost  
1706, route de Moidieu, 38780 Eyzin-Pinet  
Coordonnées GPS : 45.493348 5.000252

### Infos pratiques

- Située à proximité de la RD 38
- Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi (du 16/03 au 30/11) de 8h à 12h et de 13h30 à 15h30



## Une seconde vie solidaire pour vos objets

L'Agglo et la communauté Emmaüs sont associées pour réduire les déchets à la source et valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité. Leur partenariat vise aussi à permettre l'accès aux biens d'équipements pour les foyers à faibles ressources.

**Aussi, si vous avez des objets dont vous ne voulez plus, n'hésitez pas à vous rendre aux permanences d'Emmaüs en déchèterie.** Au cours de ces permanences, le camion Emmaüs récupère : meubles, livres, bibelots, tableaux, vaisselle, jouets, puériculture, outillage, vêtements et accessoires, vélos.

Permanences (sauf jours fériés) :

- **Déchèterie de Pont-Évêque** : tous les mercredis après-midi de 14h à 17h
- **Déchèterie de Vienne** : tous les samedis de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h

## Les piles usagées

Collecter ses piles, c'est facile : qu'il s'agisse d'une pile bâton dans une radio ou une lampe torche, d'une pile bouton dans une calculatrice ou une montre, ou encore la batterie de votre ancien téléphone ou ordinateur portable, vous pouvez les déposer en déchèterie ou dans les points de vente. L'éco-organisme Corepile reprend tous les types de piles et petites batteries pour les recycler.

Les piles rechargeables, une fois hors d'usage, se recyclent et sont reprises de la même façon que les piles classiques.

### Recycler ses piles, c'est utile !

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



**RECYCLER  
SES PILES,  
C'EST FACILE  
ET C'EST UTILE !**



[jerecyclemespiles.com](http://jerecyclemespiles.com)



## Ces déchets petits mais costauds !

## Les lampes usagées

Les tubes fluorescents (« néons »), lampes fluocompactes (« basse consommation ») et de manière générale toutes les lampes portant le symbole « poubelle barrée » ne doivent pas être déposées dans la poubelle du fait de leur contenu aux effets nocifs pour l'environnement.

Afin de leur permettre une élimination conforme, deux solutions :

- déposez-les en déchèterie,
- rapportez-les chez votre distributeur.

Nota : les ampoules « classiques » à filament et halogènes ne sont pas concernées : jetez-les avec les ordures ménagères non recyclables, et surtout pas avec le verre.



## Que faire de vos pneus usagés ?

Vienne Condrieu Agglomération organise de nouvelles collectes de pneus usagés.

Réservées aux particuliers du territoire de l'Agglo, ces campagnes auront lieu :

- du samedi 13 au samedi 27 avril : Déchèterie d'Ampuis
- du samedi 27 avril au samedi 11 mai : Déchèterie de Villette-de-Vienne
- du samedi 11 mai au samedi 25 mai : Déchèterie de Vienne

Attention, en dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé dans les déchèteries !

### Les conditions d'acceptation :

- Carte d'accès déchèterie obligatoire
- 4 pneus maximum par foyer

### Les consignes de collecte :

#### Pneus acceptés ✓

Véhicules légers (tourisme, camionnettes, 4X4, motos, scooters)

#### Pneus refusés ✗

Pneus souillés, poids lourds et agraires

RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

**COLLECTE DE PNEUS**  
DU 13 AU 27 AVRIL 2019

À LA DÉCHÈTERIE D'AMPUIS

CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE / 4 PNEUS PAR FOYER

**PNEUS ACCEPTÉS :**  
VÉHICULES LÉGERS  
(TOURISME, CAMIONNETTES,  
4X4, MOTOS, SCOOTERS)

**PNEUS REFUSÉS :**  
PNEUS SOUILLÉS,  
POIDS LOURDS,  
AGRAIRES

**ATTENTION : EN DEHORS DE CES DATES, LE DÉPÔT DE PNEUS  
N'EST PAS AUTORISÉ DANS LES DÉCHÈTERIES !**

Service Environnement de Vienne Condrieu Agglomération  
04 74 53 45 16 - environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne Condrieu Agglomération

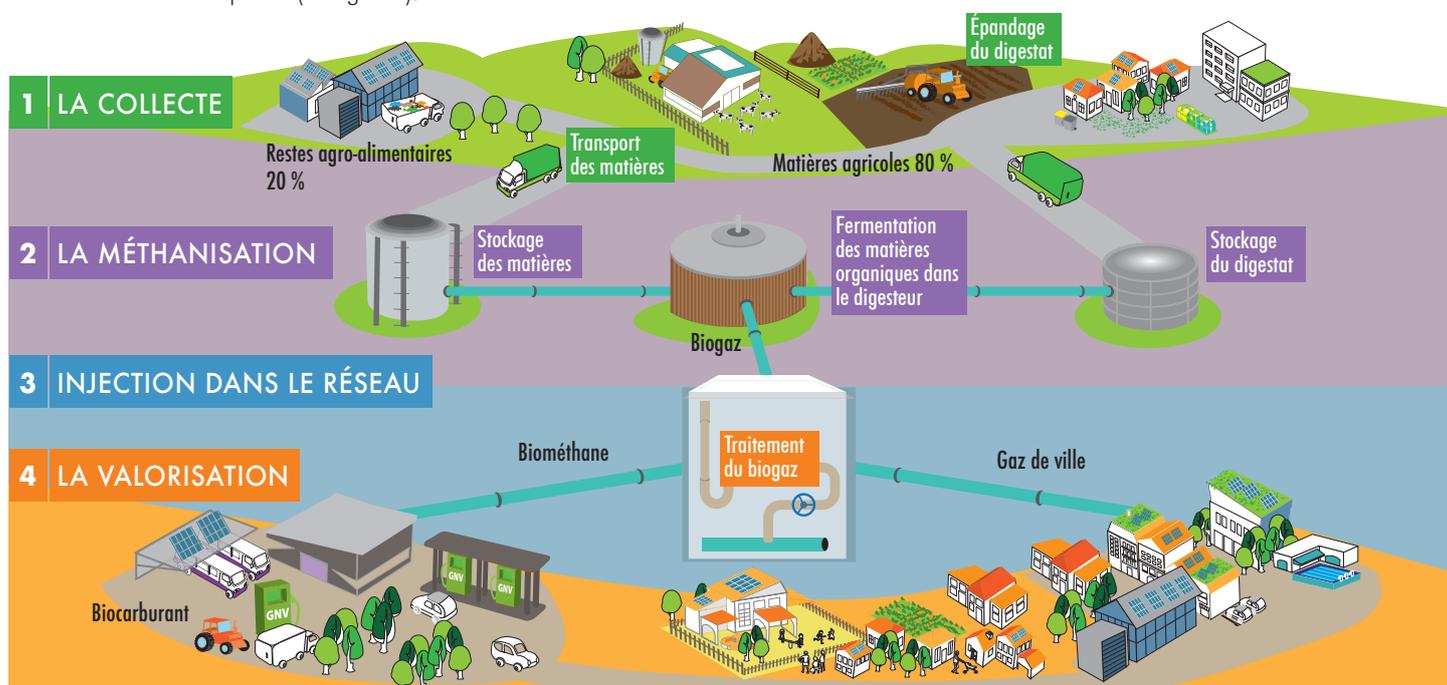
# Un projet de méthanisation agricole se dessine à Eyzin-Pinet

Vienne Condrieu Agglomération soutient cette initiative qui participe aux objectifs de promotion des énergies renouvelables locales inscrits dans les démarches Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) et Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Initié en 2010, le projet « AgroMéthà » regroupe désormais 31 exploitations agricoles (soit 37 agriculteurs et leurs familles), dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. Il a pour objectif de traiter les déchets agricoles (résidus de céréales, lisiers, fumiers...) pour produire à la fois une énergie renouvelable (le biométhane) et un fertilisant inodore de qualité (le digestat).

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie, Vienne Condrieu Agglomération a accompagné le projet dès le départ en structurant la démarche par la création d'un comité technique composé d'experts de la méthanisation. L'Agglo a aussi organisé le tour de table des financeurs publics potentiels en 2018.

L'unité de méthanisation bénéficiera des soutiens financiers du département de l'Isère, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du fonds européen de développement régional et de Vienne Condrieu Agglomération.



La future unité de méthanisation sera implantée à Eyzin-Pinet. Ce site a été choisi en raison de sa facilité d'accès routier et sans gêne directe aux habitants, de sa proximité avec les exploitations participant au projet et avec la compostière ainsi que pour son potentiel de raccordement au réseau de gaz.

Chaque année, près de 50 000 tonnes de produits agricoles seront valorisées en biogaz dans les digesteurs de l'unité de méthanisation.

Elle produira 3 millions de m<sup>3</sup> de biométhane par an, injectés à raison de 320 m<sup>3</sup>/h dans le réseau de gaz naturel. Cette énergie renouvelable représente une part non-négligeable de la consommation énergétique directe de l'agriculture du territoire.

Cette boucle vertueuse, basée sur l'économie circulaire, permet de renforcer les liens entre les exploitants agricoles, multiplie les occasions d'échanger et de développer des partenariats.

Le projet répond à de nombreux enjeux pour le territoire de Vienne Condrieu Agglomération :

- **atteindre l'autonomie énergétique** à l'horizon 2050,
- **préserver la qualité des terres du territoire** en les nourrissant des restes organiques issus des matières premières alimentaires qu'elles nous fournissent,
- **réduire le recours aux engrais chimiques**,
- **poser les bases d'une autonomie alimentaire** du territoire.

## Chronologie prévisionnelle du projet





## La parole aux citoyens

### QUATRE GROUPES DE TRAVAIL

### S'ACTIVENT AU SEIN DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

#### Groupe de travail

##### Projet de Territoire et évaluation

- **Saisine** du CdD par Vienne Condrieu Agglomération
- **Dynamisme et motivations** du groupe en lien avec les enjeux de la politique publique et la participation au projet de territoire
- Construire **un guide d'évaluation** propre au Conseil de Développement parallèlement à l'agglomération

#### Groupe de travail

##### Transports et déplacements

- **Saisine** du CdD par Vienne Condrieu Agglomération
- **Dynamisme et motivations** du groupe en lien avec les enjeux environnementaux et économiques sur le territoire
- Repenser **les modes de transports** et formuler **des propositions**

#### Groupe de travail

##### Qualité de l'air-Plan

##### Climat Air Énergie Territorial

- **Auto saisine** du CdD après vote en assemblée plénière
- **Dynamisme et motivations** du groupe en lien avec les enjeux climatiques énergétiques et environnementaux sur le territoire
- Conduire **une réflexion globale** sur le Plan Climat Air Énergie Territorial et la qualité de l'air et consulter les citoyens

#### Groupe de travail

##### Communication

- **Échanges** avec les différents groupes de travail
- **Dynamisme et motivations** du groupe en lien avec les enjeux de la communication
- Faire connaître **les réflexions, avis** de ces groupes de travail et **diffuser les informations** aux habitants du territoire via les différents supports médiatiques



ET SI VOUS  
VENIEZ NOUS  
REJOINDRE ?

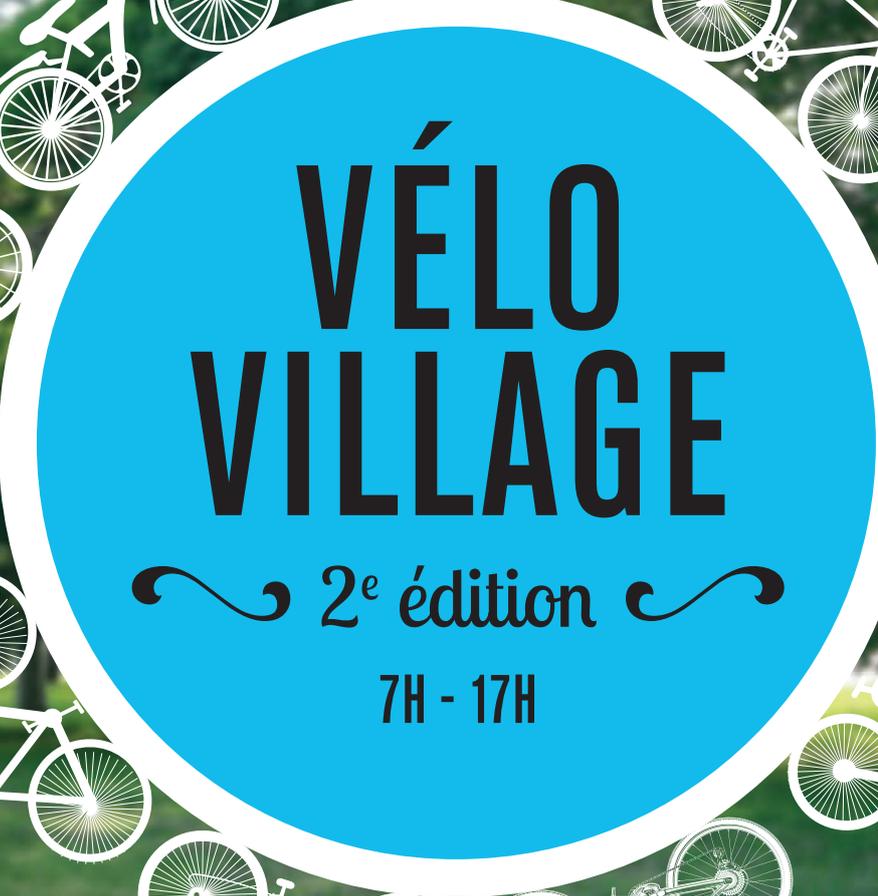
[cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

2019

# SAMEDI 6 AVRIL

## PARC DE MAISON BLANCHE À SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE

ACCÈS  
LIBRE &  
GRATUIT



# VÉLO VILLAGE

2<sup>e</sup> édition

7H - 17H

BOURSE AUX VÉLOS - STANDS DE PROFESSIONNELS - BALADES SUR LA VIARHÔNA

Renseignements et programme :  
[www.cvac.fr](http://www.cvac.fr)  Club Viennois d'Animation Cycliste



Vienne  
Condrieu  
Agglomération